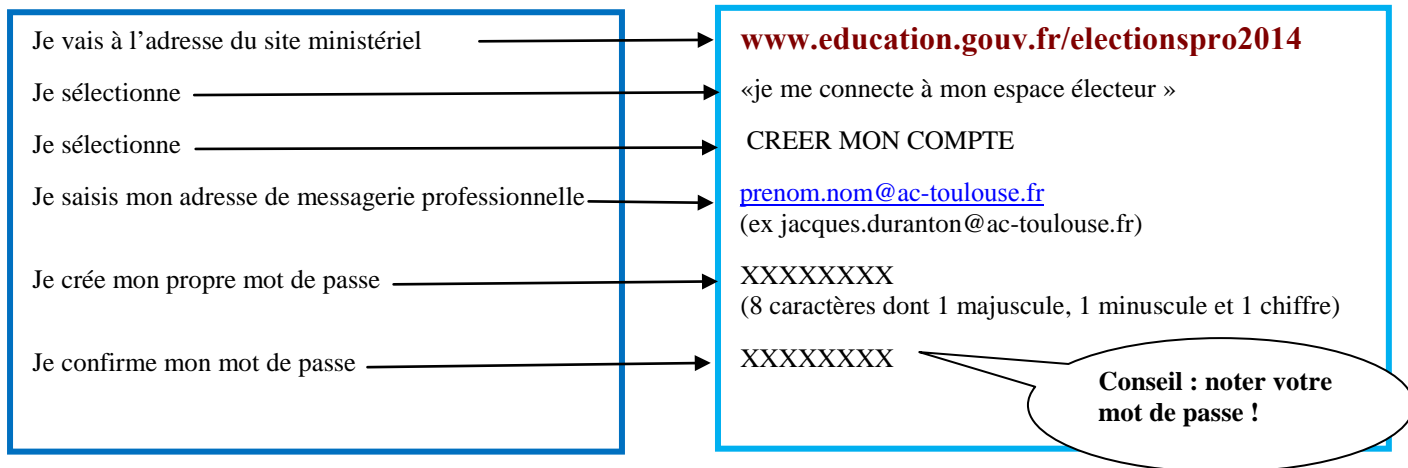


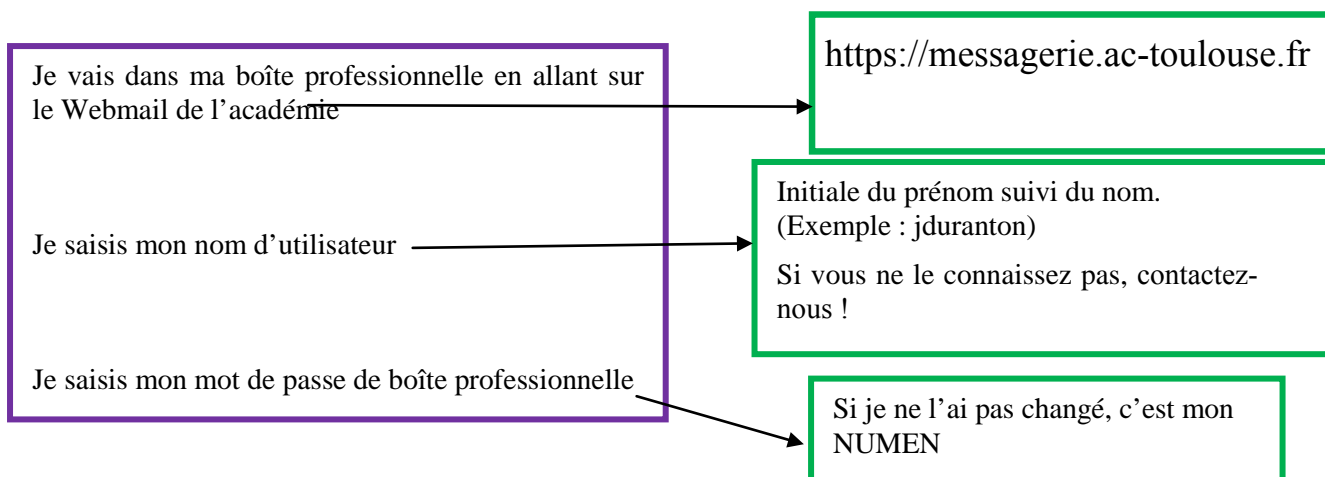
Les 3 étapes du vote FO

1^{ère} étape : créer mon Compte électeur dès maintenant : (C'est possible jusqu'au moment du vote)



Je clique sur envoyer.

Mon Compte électeur est créé mais pas encore accessible. Pour ce faire:



Dans ma messagerie :

- J'ouvre le message avec **objet : Elections professionnelles 2014 : confirmez votre compte électeur.**
- Je clique sur le lien.

Mon Compte électeur est maintenant créé et validé.

Dans cet espace, je peux :

- vérifier si je suis bien inscrit à tous mes scrutins (CTM, CTA, CAPN, CAPA ou CAPD)
- voir où je vais recevoir ma notice de vote (dans mon établissement ou service, ou à mon adresse personnelle)
- prendre connaissance des listes et professions de foi à partir du 16 octobre

2ème étape : du 4 au 12 novembre, retrait de la notice de vote avec l'identifiant de vote

Pour la majorité des collègues :

Je retirerai dans mon établissement ou service ma notice de vote contenant mon identifiant de vote contre émargement.

Pour les collègues du SNUDI : si je suis dans une école de moins de 8 classes, je recevrai ma notice de vote à mon adresse personnelle.

Je conserve soigneusement ma notice de vote.

A partir du 27 novembre jusqu'au 4 décembre, je pourrai voter FO à partir de mon compte électeur.

3ème étape : dès le 27 novembre, je vote !

